

Paris, le 19 novembre 2021

Direction des ressources humaines

*Service du pilotage des moyens
et des réseaux ressources humaines*

*Sous-direction du pilotage, de la performance
et de la synthèse*

Bureau des politiques de rémunération

**Monsieur Camille PUJOL
Secrétaire général adjoint
Syndicat national des personnels de
l'administration de la mer
C.G.T. affaires maritimes
5 quai du Capitaine Allègre
33311 Arcachon**

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 28 octobre 2021, vous appelez mon attention sur le régime indemnitaire des ingénieurs de travaux publics de l'Etat anciennement inspecteurs des affaires maritimes (ITPE ex-IAM), dans la continuité des échanges que nous avons eus en juin dernier.

Vous rappelez votre revendication que les primes des ex-IAM soient revalorisées de manière à ce qu'elles soient mises en cohérence avec les montants servis aux ITPE « historiques » et demandez d'inclure cette question dans le cadre de nos travaux portant sur la bascule des corps techniques au RIFSEEP. Vous demandez la communication d'un calendrier de réunion portant sur ce point.

En réponse à votre question, je vous informe que dans le cadre de la bascule au RIFSEEP des ITPE « historiques », des montants minimum d'IFSE « technique » ont été définis pour chaque niveau de grade par référence aux niveaux moyens appliqués pour l'ISS et la PSR pour réaliser la bascule prévue sur la paye de décembre 2021. Comme pour l'ensemble du corps, les ITPE-ex IAM bénéficieront dès 2021 de ces niveaux minimums d'IFSE permettant ainsi l'alignement des montants indemnitaires perçus sur ceux applicables à l'ensemble des membres de leurs corps. Vous trouvez pour information les montants de cette IFSE technique ci-dessous.

Concernant 2022, l'ensemble des postes occupés par des ITPE a vocation à être classé selon 4 groupes de fonction. Chaque groupe de fonctions sera associé à un socle minimum d'IFSE. La situation de l'ensemble des ITPE aura vocation à être examinée de manière unique et conjointe, sans distinction selon le parcours professionnel des agents.

Nous pourrions échanger la modalité de gestion des ITPE à l'occasion des différentes concertations qui sont prévues entre décembre 2021 et avril 2022.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

IFSE technique mise en place au moment de la bascule

Emploi / corps / grade	AC/SD Idf	SD
ITPE HC	28 140 €	27 800 €
ICTPE G1	28 140 €	27 800 €
ICTPE G2	25 000 €	24 200 €
IDTPE	20 700 €	18 250 €
ITPE (grade)	13 200 €	11 400 €